Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 28 (1910)

Heft: 70

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 70 XXVIII. Jahrgang Bern, Freitag, 18. März 1910 Berne, Vendredi, 18 mars XXVIIIme année № 70
Erstes Blatt Première feuille

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6
2tes Semester „ 3
Ausland: Zuschlag des Porto
Es kann nur bei der Post abonniert werden
Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6
2e semestre . . „ 3
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement aux offices postaux
Prix du numéro 15 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich ausgenommen Sonn- und Feiertage | Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement | Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce | Paraît 1 à 2 fois par jour les dimanches et jours de fête exceptés

Annoncen-Regie: HAASENSTEIN & VOGLER
Insertionspreis: 25 Cts. die fünfgespaltene Petitzeile (für das Ausland 35 Cts.)

Régie des annonces: HAASENSTEIN & VOGLER
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne (pour l'étranger 35 cts.)

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Biel

1910. 15. März. Aus dem Vorstande der Genossenschaft **Coiffeurverein Biel & Umgebung,** in Biel (S. H. A. B. Nr. 37 vom 14. Februar 1908) sind ausgetreten: Fritz von Bergen, Präsident, Charles Ferrand, Vizepräsident; Adolf Wittwer, Aktuar, Alfred Rudolf, Kassier, und Emil Tièche, Beisitzer, alle in Biel. An ihre Stelle sind gewählt worden: Als Präsident: Charles Ferrand; als Vizepräsident: Adolf Wittwer; als Aktuar: Franz Manser; als Kassier: Alfred Rudolf, und als Beisitzer: Fritz Aebi; erstere zwei in Biel, der dritte in Nidau und letztere zwei wiederum in Biel wohnhaft. Als Depothalter wurde gewählt: Alfred Rudolf.

Bureau de Saignelégier (district des Franches-Montagnes)

15 mars. Le chef de la maison **Ali Boillat fils François,** aux Breuleux, est Ali Boillat, originaire des Breuleux, y demeurant. Genre de commerce: Vins et bière en gros, épicerie.

15 mars. La raison **Eug. Erard,** au Bourquard-Cattin, commune des Bois, fabrication d'horlogerie (F. o. s. du c. du 29 août 1889, nº 143, page 689), est éteinte ensuite du décès du titulaire.

Zug — Zoug — Zugo

1910. 14. März. **Malermeister-Verband des Kantons Zug** in Baar (S. H. A. B. Nr. 229 vom 12. September 1908, pag. 1590). An Stelle des ausgetretenen Präsidenten Anton Dossenbach in Baar wurde als Präsident gewählt: Gottfried Schwerzmann, von und in Zug. Statutengemäss nimmt der Verband sein Domizil am jeweiligen Sitze des Präsidenten; der Sitz der Genossenschaft wird daher von Baar nach Zug verlegt. Präsident oder Vizepräsident führen mit dem Aktuar kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift.

Freiburg — Fribourg — Friborgo

Bureau Murten (Bezirk See)

1910. 14. März. Nachstehende Firmen sind wegen Wegzuges des Inhabers von Amteswegen gelöscht worden:

Jakob Bongni, Käserei und Käsehandel, in Galmiz Nr. 7 (S. H. A. B. Nr. 71 vom 16. Mai 1883);

Wilhelm Wullimann, Wirtschaft «zum Bad» in Montelier (S. H. A. B. Nr. 300 vom 20. Juli 1905, page 1198);

Félicie Schaller, débit de vin et restauration, Lion d'Or, à Morat (F. o. s. du c. du 29 mars 1895, nº 86).

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Olten

1910. 15. März. Inhaber der Firma **M. Horn** in Olten ist Moritz Horn, von Zürich, in Winterthur. Natur des Geschäftes: Handel in Haushaltungs- und Wirtschaftsartikeln.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1910. 10. März. Die Firma **Lesser & Liman** in Berlin (offene Handelsgesellschaft zwischen Witwe Anna Lesser geb. Magenböfer, in Friedenau bei Berlin, Friedrich Wilhelm Julius Franz Lesser und Theodor Julius Franz Lesser, diese beiden in Berlin, alle deutsche Staatsangehörige, eingetragen im Handelsregister des königlichen Amtsgerichtes Berlin-Mitte am 14. Januar 1905, hat am 1. Januar 1910 in Basel eine Zweigniederlassung unter derselben Firma errichtet. Zur Vertretung der Firma sind nur die Gesellschafter Friedrich Lesser und Julius Lesser befugt. Auskunftsbureau. Münzgasse 1.

Tessin — Tessin — Ticino

Ufficio di Mendrisio

1910. 14 marzo. Carlo Barelli, fu Domenico, da Chiasso, suo domicilio, e Domenico Palermi, da Moliterno, domiciliato a Chiasso, hanno costituito, sotto la ragione sociale **Barelli e Palermi** una società in nome collettivo, con sede in Chiasso. Scopo: Spedizioni, commissioni e rappresentanze. Uffici in Chiasso. La società è incominciata il 10 febbraio 1910.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Moudon

1910. 15 mars. Sous la dénomination de **Société des Amis du Progrès agricole,** il a été fondé une association qui a pour but l'achat de machines agricoles perfectionnées et utiles, pour les mettre à la disposition de ses membres et, cas échéant, d'autres agriculteurs, aux conditions déterminées par un règlement. Le siège de l'association est à Moudon. Sa durée est illimitée. Ses statuts portent la date du 16 avril 1906. L'association se compose des personnes qui ont signé l'acte constitutif. Chaque associé fait un apport de fr. 20 pour constituer un fonds social. Si ce versement n'est pas suffisant, l'association pourra contracter un emprunt amortissable garanti par les sociétaires, chacun pour sa quote-part. Aucun sociétaire ne pourra se retirer sans avoir payé sa part des dettes. L'association est administrée par: a. L'assemblée générale; b. un comité de trois membres nommés par dite assemblée. Le président et le secrétaire possèdent ensemble la signature sociale et peuvent seuls valablement obliger l'association vis-à-vis des tiers. L'association ne pourra être dissoute que par décision prise à la majorité des deux tiers des sociétaires. Le comité est composé de: Constant Gavillet, à Bussigny, président; Auguste Dutoit, mécanicien, à Moudon, vice-président, et Ernest Cherpillod, au Grand Clos, Moudon, secrétaire-caissier.

15 mars. La raison **A. Curchod fils,** à Moudon, denrées coloniales, épicerie, tabacs et cigares (F. o. s. du c. du 4 octobre 1907, page 1723), est radiée ensuite de renonciation du titulaire et de remise de commerce.

15 mars. Le chef de la raison **G. Curchod-Freymond,** à Moudon, est Georges-Alexandre, fils d'Auguste Curchod, allié Freymond, de Dommartin, domicilié à Moudon. Genre d'affaires: Denrées coloniales, épicerie, tabacs et cigares et chaussures.

Bureau de Nyon

10 mars. La raison **Charles Goegel,** à Begnins, boucherie (F. o. s. du c. du 7 mai 1883), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

Bureau d'Orbe

15 mars. La société en nom collectif **Ufer frères succursale de Romainmotier,** limes et outils, à Romainmotier (F. o. s. du c. du 12 juillet 1906, nº 299, page 1193), est radiée ensuite de la suppression de cette succursale. En conséquence, la procuration conférée à Robert Maillefer est éteinte.

Wallis — Valais — Vallese

Bureau de St-Maurice

1910. 12 mars. Sous la dénomination de **Caisse de Crédit mutuelle et d'Epargne d'Isérables** s'est fondée une association à garantie mutuelle illimitée avec siège à Isérables, sous la juridiction du tribunal de Martigny. Cette association, limitée au territoire de la dite commune, a pour but: a. De procurer à ses membres les fonds nécessaires à leurs entreprises industrielles et commerciales, b. de leur fournir un moyen de placer à intérêt leur argent; c. de constituer à leur profit un capital indivisible et inaliénable. Ne sont reçues dans l'association que des personnes solvables jouissant de leurs droits civiques et personnels et de conduite honorable. La demande d'admission doit être présentée par écrit aux comités de direction et de surveillance. Les membres admis acquièrent leur droit d'associés en signant les statuts et en s'y conformant. Ils le perdent: 1º Par décès; 2º par démission écrite notifiée 3 mois à l'avance; 3º par exclusion. L'exclusion est motivée: 1º Par contravention à l'art. 3 des statuts; 2º par une conduite préjudiciable aux intérêts de la société; 3º si le sociétaire donne lieu à des poursuites judiciaires en remboursement des prêts à lui consentis. Le comité de surveillance statue en dernier lieu des recours contre les exclusions. Les membres ont le droit: a. De prendre part aux délibérations de l'assemblée; b. d'obtenir des prêts dans la limite des statuts et du règlement; c. de participer aux bénéfices annuels aux termes des statuts. Ils contractent l'obligation: a. De répondre solidairement vis-à-vis des tiers pour tous les engagements légitimes de l'association; b. de verser lors de l'admission au profit de la caisse un droit d'entrée de fr. 2; c. de verser une part d'affaire de fr. 20; d. de veiller aux intérêts de l'association. L'association administre les affaires par: a. Le comité de direction composé de trois membres; b. le caissier; c. le comité de surveillance, composé de trois membres; d. l'assemblée générale. Le comité de direction veille au bon emploi des emprunts et à leur remboursement ponctuel; surveille la comptabilité, les arrêtés des comptes mensuels et le bilan annuel. Le bilan contient: I. L'actif, soit: 1º L'actif au 31 décembre; 2º les créances diverses; 3º les papiers valeurs; 4º la valeur des meubles; 5º celle des immeubles; 6º les intérêts échus. II. Le passif, soit: 1º Le déficit éventuel; 2º les diverses dettes; 3º les créances des associés; 4º le fonds de réserve; 5º les intérêts dus. Le conseil de surveillance contrôle la gestion du caissier et du conseil de direction. L'assemblée générale se réunit ordinairement en mars de chaque année pour l'approbation des comptes annuels et en décembre tous les 2 ans pour les élections. Le fonds de réserve est constitué par le 50 % du bénéfice annuel. Le reste est prélevé pour servir aux parts d'affaires libérées un intérêt qui ne doit pas dépasser le 5 %. On ne peut accorder des prêts qu'aux sociétaires et on reçoit des dépôts de tout le monde. Les délais de remboursement sont prévus d'avance et adaptés au montant de l'affaire et aux capacités financières du débiteur. La Caisse de Crédit mutuelle et d'Epargne d'Isérables adhère à la fédération suisse des caisses Raiffeisen. La dissolution ne peut être votée que par la majorité des ¾ et à la condition que les ⁹/₁₀ des associés soient présents. Les statuts ont été adoptés en séance du 19 décembre 1909. Le comité de direction est composé de François-Bernard Vouillamoz, président; Bruno Crettenaud, vice-président, et Emile Gillioz, secrétaire; et le comité de surveillance de Jérémie Clévaz, président; Paul Vouillamoz, vice-président; Urbain Monnet, secrétaire; tous à Isérables. Le caissier est Pierre Gillioz, de Nendaz, à Isérables. François-Bernard Vouillamoz, président, et Emile Gillioz, secrétaire du comité de direction, ont tous deux la signature individuelle.

B. 38.

Compte de profits et pertes
de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg
et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis, Cousset, Estavayer et Tavel
pour l'exercice 1909.

(Sauf ratification réglementaire.)

Doit. Charges.

				I. Frais d'administration.
		7,058	40	Indemnités aux membres de l'administration.
		133,404	75	Appointements des employés et des agents.
		1,315	10	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.
		20,000	—	Location des bureaux de la banque.
		6,096	90	Chauffage, éclairage, service et surveillance.
		24,216	73	Fournitures de bureaux (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).
		9,518	08	Ports de lettres et d'espèces, affranchissements, dépêches, etc.
		21,102	—	Mobilier: Fourniture, entretien, assurance, amortissement.
		8,543	65	Divers: Frais de poursuite, de procès, de renseignements et de déplacements, honoraires, etc.
234,414	41	3,158	80	Frais des emprunts de l'Etat et des communes et navigation.
				II. Impôts.
		1,555	45	Impôt fédéral sur billets de banque.
		6,221	75	Impôt cantonal sur billets de banque.
		55,060	14	Autres impôts cantonaux.
68,362	42	5,525	08	Impôts communaux.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en comptes courants.
		26,551	75	A compte de banques d'émission et correspondants.
		653,460	43	A comptes courants créanciers.
		78,421	06	A compte 4½ % ville de Fribourg.
		110,436	—	A caisse d'épargne.
		44,257	20	A compte 3½ % communes et navigation.
		98,498	75	A fonds d'amortissement des lots de l'Etat de 1860.
		33,454	30	A fonds de garantie des obligations de fr. 20 de Fribourg
		141,311	—	A fonds de garantie des lots de l'Hospice cantonal.
		655,000	—	A comptes emprunts de l'Etat 3 % de 1903 et 3½ % de 1907.
				b. Sur engagements d'autre nature.
				Sur billets à ordre:
		4,050	—	Escompte bonifié.
				Sur eugagements à terme (bons de dépôts):
		340,443. 70		Intérêts et conpons payés.
		32,657. 50		Conpons échus et non payés.
		186,739. 35		Prorata d'intérêts an 31 décembre 1909.
		559,840. 55		
		343,808	45	216,032. 10 A déduire: Prorata, intérêts et coupons non payés de l'exercice précédent.
				Sur emprunt par obligations 2 % à primes de 1895:
				72,588. — Intérêts et coupons payés.
				83,252. 50 Prorata d'intérêts an 31 décembre 1909.
				155,840. 50
2,261,729	44	72,480	50	83,360. — A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent.
				IV. Pertes et amortissements.
		36,728	86	Sur effets escomptés sur la Suisse.
		79,427	55	Sur effets pnblics.
		30,000	—	Sur bâtiment de la banque.
		10,000	—	Sur propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.
		30,000	—	Sur frais de l'emprunt 2 % à primes de 1895, 14me amortissement.
189,003	76	2,847	35	Sur divers: Subsides.
				VI. Bénéfice net.
1,321,000	71			Bénéfice net de l'exercice 1909.
4,074,510	74			

Avoir. Produits.

				I. Produits du compte d'effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
		289,447. 52		Intérêts perçus et commissions
		113,075. 20		Réescompte de l'exercice précédent à 5 %
		402,522. 72		
		47,332. 60		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1909 à 5 %
355,190	12			
				Avances sur nantissements:
		36,586. 10		Intérêts perçus et commissions
		5,031. 55		Réescompte de l'exercice précédent à 4½ %
		41,617. 65		
		4,669. 20		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1909 à 4½ %
36,948	45			
11,938	99	404,077	56	Prodnits d'encaissements
				II. Intérêts créanciers et commissions.
				a. Sur créances en comptes courants.
55,766	49			Des banques d'émission et correspondants
1,927,257	85			Des comptes courants débiteurs
1,739	82			Divers
				b. Sur autres créances et placements.
		98,300. 40		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908 de l'emprunt de l'Etat 3 %, 1892
		97,662. 90		A déduire: Prorata d'intérêts an 31 décembre 1909 du dit emprunt
637	50			
				De créances sans engagement par lettre de change:
		72,861. 20		Intérêts perçus et commissions
		10,957. 10		Intérêts échus et non perçns à la fin de l'exercice 1909
		23,294. 70		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1909
		107,113. —		
		53,484. 80		A déduire. Prorata d'intérêts et intérêts échus et non perçus de 1908
53,628	20			
				De placements hypothécaires:
		894,718. 66		Intérêts perçus
		301,367. 65		Intérêts échus et non perçns à la fin de l'exercice 1909
		426,280. 60		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1909
		1,622,366. 91		
		754,131. —		A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non payés de 1908
868,235	91			
				D'effets pnblics:
		464,655. 15		Intérêts perçus sur les fonds publics propres
		114,883. 20		Bénéfices sur les cours des fonds pnblics propres
		86,393. 40		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1909
		665,931. 75		
		86,725. 70		A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent
		579,206. 05		
		2,507. 35		Commission sur l'achat et la vente pour compte de tiers
581,713	40	3,488,979	17	
				III. Produits des immeubles.
25,700	—			Dn bâtiment de la banque
14,302	45	40,002	45	D'antres propriétés foncières non destinées à l'usage de la banqne
				IV. Droits et indemnités.
		10,050	25	Droit de garde et gestion des rentiers
				V. Produits divers.
73,259	80			Bénéfices sur participations
3,053	58			Agio sur monnaies diverses, billets de banque étrangers, etc.
54,737	63	131,051	01	Divers et centimes additionnels
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.
		350	30	Sur effets escomptés sur la Suisse
		4,074,510	74	

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, pour l'exercice 1909.

Répartition des bénéfices suivant art. 44 *) et 45 de la loi du 29 décembre 1892.

Le bénéfice net suivant le compte de profits et pertes s'élevant à . . . . . fr. 1,821,000. 71
a été réparti comme suit:

1° Intérêts des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3½ % de 1899 pour l'année 1910 . . . . . fr. 678,423. 75
2° Amortissement des dits emprunts pour l'année 1910 . . . . . „ 140,500. —
3° Rente annuelle en faveur de l'Université . . . . . „ 80,000. —
4° An compte d'amortissement de la dette de l'Etat 60 % . . . . . „ 253,246. 15
5° Au fonds de réserve 30 % . . . . . „ 126,623. 11
6° Tantièmes à la direction et aux employés 10 % . . . . . „ 42,207. 70
. . . . . fr. 1,321,000. 71

*) Art. 44: Les comptes et le bilan sont arrêtés au 31 décembre.

Art. 45: Il est prélevé sur le bénéfice net:

1° La somme nécessaire pour le paiement de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3½ % de 1899.

2° La rente annuelle en faveur de l'Université.

Le bénéfice restant après ces prélèvements est réparti comme suit:

1° 60 % au compte d'amortissement de la dette de l'Etat.

2° 30 % au fonds de réserve.

3° 10 % à la disposition du conseil d'administration pour être réparti: 5 % à la direction et 5 % aux employés.

B. 38.

Bilan annuel
de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg
et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis, Cousset, Estavayer et Tavel
au 31 décembre 1909.

(Sauf ratification réglementaire.)

Actif.

				I. Caisse.
		300,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.
		126,055	85	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		426,055	85	*Encaisse légale.*
		55,000	—	Propres billets en caisse (voir annexe nº 1).
		261,600	—	Billets de la Banque nationale suisse.
768,521	94	25,866	09	Autres valeurs en caisse.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		170,662	—	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		2,152,372	52	Correspondants débiteurs.
		389,886	84	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.
2,901,851	01	188,929	65	Divers, comptes d'attente.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				3,332,873. 05 échus dans les 30 jours.
				1,115,180. 70 „ entre 31—60 „
				825,530. 70 „ „ 61—90 „
		6,785,623	18	1,512,038. 73 „ après 90 „
				Avances sur nantissement:
				571,155. 75 échus dans les 30 jours.
				139,058. 80 „ entre 31—60 „
				98,785. — „ „ 61—90 „
		1,013,401	—	204,401. 45 „ après 90 „
8,128,790	60	329,766	42	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
		38,848,822	12	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.
		2,275,754	15	Comptes courants créanciers, momentanément débiteurs.
		1,316,793	04	Créances sans engagement par lettre de change, garanties.
		19,410,289	14	Créances hypothécaires de toutes sortes.
61,941,658	45	90,000	—	Divers: Avoir à la Banque nationale suisse, compte spécial pour le retrait des billets de banque.
				V. Placements à terme indéfini.
		3,862,532	—	Actions } suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		9,519,127	30	Obligations } suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		13,381,659	30	*Effets publics.*
		540,313	12	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.
14,191,849	47	269,877	05	Liquidations et soldes.
				VII. Placements fixes.
		173,586	50	Commandites et participations.
		1,187,708	15	Immeuble à l'usage de la banque.
1,417,929	80	56,635	15	Mobilier à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
		848,293	45	Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés sur articles de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).
1,350,729	91	502,436	46	Frais d'emprunts à amortir (voir annexe nº 8).
90,701,331	18			

Passif.

				I. Emission de billets.
		55,000	—	Propres billets en caisse } (voir annexe nº 1)
		778,200	—	Billets en circulation } (voir annexe nº 1)
		833,200	—	
				II. Engagements à courte échéance. (Payables au plus tard dans les 8 jours.)
		132,264	47	Banques d'émission suisses, comptes créanciers
		1,643,328	80	Correspondants créanciers
		1,614,842	92	Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)
		1,214,719	80	Comptes courants débiteurs, momentanément créditeurs
		3,647,883	86	Caisse d'épargne
		32,657	50	Intérêts échus et non encaissés
		42,207	70	Répartitions légales (Tantièmes)
		225,162	54	Divers, comptes d'attente
		8,553,067	59	
				IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
		13,460,375	92	Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)
		818,923	75	Réserve pour amortissements et intérêts des emprunts de l'Etat de 1892 et 1899
		661,250	—	Compte d'amortissement des emprunts de l'Etat de 1892 et 1899 (voir annexe nº 4)
		1,550,930	32	Compte d'amortissement de la dette de l'Etat (voir annexe nº 5)
		1,832,020	42	Compte de dépôt, ville de Fribourg 4½ %
		1,356,025	20	Compte de dépôt, communes et navigation 3½ %
		1,743,613	52	Bons de dépôts à terme dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable
		7,154,006	18	Bons de dépôts à terme dont le remboursement ne peut être exigé en 1910
		3,330,100	—	Emprunt fixe: Obligations 2 % à primes de 1895 (voir annexe nº 9)
		14,017	15	Dépôts sur escomptes
		901,920	45	Fonds de garantie des obligations de fr. 20.— de Fribourg (Emission de la banque d'épargne Eggis & Cie)
		4,058,449	—	Fonds de garantie de l'emprunt à lots de 1902 de l'Hospice cantonal
		2,644,390	40	Fonds d'amortissement de l'empr. à lots de l'Etat 1860
		17,500,000	—	Emprunt de l'Etat 3 % de 1903 et 3½ % de 1907
		57,026,022	31	
				V. Comptes d'ordre.
		52,001	80	Réescomptes sur articles de l'actif } voir détail dans le compte de profits et pertes
		186,739	35	Prorata d'intérêts sur articles du passif } voir détail dans le compte de profits et pertes
		97,662	90	Prorata d'intérêts sur l'emprunt de l'Etat 3 % de 1892
		83,252	50	Prorata d'intérêts sur l'emprunt 2 % à primes de 1895
		419,656	55	
				VI. Fonds propres.
		21,000,000	—	Capital versé
		1,710,834	73	Fonds de réserve (y compris la répartition de 1909)
		1,158,550	—	Réserve spéciale (voir annexe nº 6)
		23,869,384	73	
		90,701,331	18	

Annexes au bilan annuel de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, au 31 décembre 1909.

Annexe nº 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1909.

				Emission	En caisse	En circulation
150	billets de fr.	500	= fr.	75,000	3,000	72,000
5,500	„ „ „	100	= „	550,000	41,400	508,600
4,164	„ „ „	50	= „	208,200	10,600	197,600
9,814	billets		= fr.	833,200	55,000	778,200

Annexe nº 3. Comptes courants créanciers.

Décision du conseil d'administration en date du 1er juin 1903:

„En règle générale, il sera réservé pour le remboursement de tous les dépôts en compte courant un délai d'avertissement proportionnel à la somme à rembourser et qui pourra être compté à raison d'un jour par fr. 1000."

Les comptes courants créanciers se répartissent comme suit:

a. 1378 avec un avoir au-dessous de fr. 8000	fr.	774,842. 92
105 avec un avoir au-dessus de fr. 8000, à fr. 8000 par compte	„	840,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr.	1,614,842. 92
c. 105 comptes dont l'avoir dépasse les fr. 8000, remboursables après 8 jours	„	13,460,375. 92
	fr.	15,075,218. 84

Annexe nº 4.
Compte d'amortissement des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3½ % de 1899.

Solde au 31 décembre 1908		fr. 797,500. —
A déduire:		
Annuité d'amortissement de 1909 de l'emprunt 3 % de 1892	fr. 102,000. —	
Annuité d'amortissement de 1909 de l'emprunt 3½ % de 1899	„ 34,250. —	„ 136,250. —
		fr. 661,250. —

Annexe nº 5. Compte d'amortissement de la dette de l'Etat.

Ce compte s'élevait au 31 décembre 1908 à	fr. 1,297,684. 17
Il a augmenté en 1909:	
De la répartition du bénéfice net de 1909	„ 253,246. 15
	fr. 1,550,930. 32

Annexe nº 6. Réserve spéciale.

Elle s'élevait au 1er janvier 1909 à	fr. 1,022,300. —
Elle a augmenté en 1909:	
Par les annuités d'amortissement de 1909 des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3½ % de 1899	„ 136,250. —
	fr. 1,158,550. —

Annexe nº 7. Ressources de la Banque.

Suivant art. 5 de la loi du 29 décembre 1892, les ressources de la Banque sont: *a.* La dotation qui lui est attribuée par la présente loi. *b.* Le compte d'amortissement affecté à l'extinction de la dette publique. *c.* Le fonds de réserve. *d.* Les centimes additionnels perçus en vertu de la loi spéciale. *e.* Les intérêts des obligations de la dette publique, amortiss. en conformité de la présente loi. *f.* Les bénéfices réalisés par la présente loi.

Annexe nº 8. Frais d'emprunt à amortir.

Solde au 31 décembre 1908	fr. 532,436. 46
Diminution en 1909:	
Par 14me amortissement des frais de l'emprunt 2 % de 1895	„ 30,000. —
	fr. 502,436. 46

Annexe nº 9. Emprunt par obligations 2 % à primes de 1895.

Solde au 31 décembre 1908	fr. 3,334,400. —
Diminution en 1909:	
Par obligations sorties aux tirages d'amortissement	„ 4,300. —
	fr. 3,330,100. —

Annexe nº 2 (Inventaire des titres) voir page 480.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Taux	Désignation des titres	Valeur nominale	Cours	Sommes	
		I. Obligations.				
423	3.50	Confédération suisse 1909	211,500	96.75	204,626	25
53	4	Rente suisse des chemins de fer 1900	39,750	103.50	41,141	25
548	3.50	Chemins de fer fédéraux 1899—1902	548,000	97.—	531,560	—
62	3 diff.	Chemins de fer fédéraux 1903	31,000	87.—	26,970	—
30	3	Canton de Fribourg 1892	15,000	85.—	12,750	—
116	3.50	„ „ 1899	58,000	97.—	56,260	—
4358	3	„ „ 1903	2,179,000	83.—	1,808,570	—
25	3½ diff.	„ „ 1907	12,500	98.—	12,250	—
33	3.50	Canton de Bâle-Campagne 1905	33,000	95.—	31,350	—
13	3.50	Empire allemand 1909 (37,000 marks à 125	46,250	94.30	43,613	75
66	3.50	Ville de Fribourg (garantie de l'Etat)	65,500	92.—	60,260	—
1	4	Ville de Bulle 1899	1,000	97.—	970	—
40	3.50	Commune de Vevey 1904	20,000	90.—	18,000	—
5	3.75	Commune de Chaux-de-Fonds 1905	5,000	94.—	4,700	—
76	3.50	Chemins de fer Jura-Simplon (Chemins de fer fédéraux)	38,000	95.—	36,100	—
81	3.50	Chemins de fer du Central suisse	81,000	95.—	76,950	—
8	4	Chemin de fer de Bulle à Romont	4,000	98.—	3,920	—
30	4	Seethalbahn, 1re hypothèque 1904	30,000	98.—	29,400	—
2900	4.50	Chemin de fer Fribourg-Morat-Anet	1,450,000	98.—	1,421,000	—
26	3.50	Wengernalpbahn	26,000	92.—	23,920	—
20	5	Chemin de fer Monistrol-Montserrat	10,000	100.—	10,000	—
9	4.50	Société du funiculaire de Neuveville-St-Pierre	4,500	99.50	4,477	50
6	3.50	Compagnie de navigation Neuchâtel-Morat (remboursables 31 décembre 1910)	3,000	97.—	2,910	—
15	divers	Caisse hypoth. fribourgeoise, Céd. diverses	45,036	100.—	45,036	—
34	3.75	„ „ „ Série P	33,500	95.—	31,825	—
1584	3.75	„ „ „ „ R	1,584,000	95.—	1,504,800	—
44	3.75	„ „ „ „ S	42,500	95.—	40,375	—
22	4	„ „ „ „ B 1909	11,000	101.—	11,110	—
1	4	Banque hypothécaire suisse, „ D	1,000	96.—	960	—
37	3.75	„ „ „ „ G	37,000	93.—	34,410	—
575	3.75	„ „ „ „ H	575,000	93.—	534,750	—
57	3.75	„ „ „ „ J	57,000	92.—	52,440	—
258	4.50	„ foncière du Jura, Bâle, Série C	129,000	101.—	130,290	—
5	4.25	„ „ „ „ „ F	5,000	100.—	5,000	—
3	4	„ „ „ „ „ L	3,000	97.—	2,910	—
115	3.50	„ „ „ „ „ O	158,000	88.50	139,830	—
100	4.50	Banque pour valeurs industrielles et transports	100,000	101.—	101,000	—
190	4.50	Banque suisse des chemins de fer	190,000	100.50	190,950	—
100	4.25	„ des chemins de fer orientaux	100,000	100.25	100,250	—
162	3.50	„ belge des chemins de fer	81,000	91.—	73,710	—
45	4	„ impériale foncière de la noblesse russe (25,900 R à 267)	69,153	85.—	58,780	05
108	4	Banque centrale des Caisses d'Epargne hongroises	137,550	95.—	130,672	50
9	4	Crédit foncier central prussien	56,250	100.—	56,250	—
66	4	Société franco-suisse pour l'industrie électrique	33,000	98.—	32,340	—
16	4.50	Brasserie du Cardinal	8,000	100.50	8,040	—
766	4.50	Société des usines hydro-électriques de Montbovon	383,000	99.50	381,085	—
		A reporter			8,128,512	30

Nombre	Taux	Désignation des titres	Valeur nominale	Cours	Sommes	
		Report			8,128,512	30
994	5	Société des usines électriques de la Lonza	497,000	101.60	504,952	—
1543	4.50	Société électro-métallurgique, procédés Paul Girod	771,500	94.—	725,210	—
52	—	Ponts suspendus de Fribourg	10,023	160.—	8,320	—
702	2	Banque de l'Etat de Fribourg 1895, avec lots	70,200	61.—	42,822	—
1	—	Canton de Fribourg, 1860	15	35.—	35	—
17	—	Lots des communes fribourgeoises et navigation	850	50.—	850	—
44	—	Lots de Ville de Fribourg 1878	440	14.—	616	—
16781	—	Lots de Fribourg 1898 (Eggis)	335,620	10.—	167,810	—
		Réserve pour différence éventuelle des cours			9,579,127	30
					60,000	—
		Total des Obligations			9,519,127	30
		II. Actions.				
409	—	Banque nationale suisse, dont 250 versés	204,500	503.—	103,477	—
2005	—	Caisse hypothécaire fribourgeoise	1,002,500	620.—	1,243,100	—
566	—	Banque cantonale fribourgeoise	283,000	620.—	350,920	—
70	—	Crédit agricole et industriel de la Broye	35,000	620.—	43,400	—
30	—	Crédit gruyérien	15,000	620.—	18,600	—
41	—	Banque populaire de la Gruyère	8,200	300.—	12,300	—
1	—	„ d'épargne et de prêts de la Broye	200	200.—	200	—
1	—	Caisse d'épargne de Guin	100	100.—	100	—
302	—	Banque hypothécaire suisse	151,000	540.—	163,080	—
54	—	Chemin de fer Viège-Zermatt	27,000	660.—	35,640	—
10	—	Société du funiculaire Neuveville-St-Pierre	2,000	170.—	1,700	—
300	—	Chemins de fer électriques de la Gruyère	150,000	50.—	15,000	—
14	—	Chemin de fer Bulle-Romont	7,000	450.—	6,300	—
433	—	Société des tramways de Fribourg	86,600	70.—	30,310	—
85	—	Fabrique d'engrais chimiques de Fribourg	25,500	450.—	38,250	—
3200	—	Société des usines hydro-électriques de Montbovon	1,600,000	500.—	1,600,000	—
89	—	Fabrique de machines de Fribourg (privilégiées)	44,500	500.—	44,500	—
195	—	Fabrique de machines de Fribourg (ordin.)	39,000	180.—	35,100	—
394	—	Fabrique de chocolats de Villars	19,700	45.—	17,730	—
40	—	Société des condensateurs électriques de Fribourg	20,000	500.—	20,000	—
40	—	Fabrique de fourneaux potagers „Zæhringia" (privilégiées)	20,000	500.—	20,000	—
48	—	Société électro-métallurgique procédés Paul Girod	24,000	650.—	31,200	—
5	—	Fabrique de chaussures de Fribourg	2,500	5.—	25	—
125	—	Société des maisons à bon marché	25,000	180.—	22,500	—
85	—	Seethalbahn, actions privilégiées (fr. 100 versés)	17,000	200.—	8,500	—
10		Parts de fondateurs chemin de fer Chamonix-Montenvers	—	50.—	500	—
5	—	Parts de fondateurs Fabrique de chocolats de Villars	—	20.—	100	—
		Total des actions			3,862,532	—
		Total des obligations			9,519,127	30
		Total des effets publics			13,381,659	30

Annoncen-Regie: HAASENSTEIN & VOGLER

Anzeigen — Annonces

Régie des annonces: HAASENSTEIN & VOGLER

Drahtseilbahngesellschaft Biel-Magglingen

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre

Samstag, den 26. März 1910, nachmittags 3 Uhr

im Hotel Bellevue in Magglingen

Traktanden:

1. Entgegennahme des Geschäftsberichtes und der Jahresrechnung pro 1909 und Décharge-Erteilung an den Verwaltungsrat.
2. Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinns.
3. Neuwahl des Verwaltungsrates.
4. Besetzung der Kontrollstelle pro 1910.
5. Varia. (453 U) 664.

Der gedruckte Bericht kann vom **16. März** an bei der **Eidg. Bank** in **Zürich** und **Bern**, bei der **Basler Handelsbank** in **Basel** und bei der **Volksbank** in **Biel** bezogen werden. Gegen Deponierung der Aktien oder Ausweis des Aktienbesitzes liefern obige Bankhäuser bis und mit **24. März** auch die Ausweiskarten zur Teilnahme an der Generalversammlung.

Namens des Verwaltungsrates,

Der Präsident: **Aug. Weber.** Der Sekretär: **Ed. Bütikofer.**

Schläpfer, Blankart & Cie.

Neuenhofstr. 12 **Zürich** Neuenhofstr. 12

Bankgeschäft

Kapitalanlagen (1058 Z) (4801)

Börsenaufträge

Eröffnung laufender Rechnungen

Kassenschränke

in Material und Ausarbeitung konkurrenzlos dastehend, empfiehlt (1276 Z) 689

Union-Kassenfabrik

Depot: Gessnerallee 36, Zürich I.

Rhätische Bank (vorm. Bank für Davos)

Davos — Chur — St. Moritz

Dividenden-Zahlung

Laut Beschluss der heutigen Generalversammlung ist die Dividende für das **Geschäftsjahr 1909** auf **8 %** festgesetzt worden.

Es kann somit: (756.)

der Coupon **Nr. 13** unserer Aktien mit . . . **Fr. 40,**
» » » **2** der Interimsscheine über neue Aktien mit . **» 20**

ab heute an **unseren Kassen** in **Davos, Chur** und **St. Moritz,** sowie bei den Herren **A. Sarasin & Co.** in **Basel** eingelöst werden.

Davos, den 16. März 1910.

Der Verwaltungsrat.

Electricité Neuchâteloise S. A.

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

le jeudi, 31 mars 1910, à 5 heures du soir

à l'**Hôtel Municipal** à **Neuchâtel** (Salle des Commissions)

Ordre du jour:

1° Procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 1909.
2° Comptes de 1909. Rapport du conseil d'administration et des commissaires-vérificateurs. Discussion et votation sur les conclusions de ces rapports.

Le bilan, le compte de profits et pertes, ainsi que le rapport de Messieurs les vérificateurs sont déposés dès ce jour au siège social, à la disposition de Messieurs les actionnaires. (754!)

Neuchâtel, le 16 mars 1910.

Le conseil d'administration.

Dätwyler & Cie., Zürich,

Bank- und Effektengeschäft

Kauf und Verkauf von Aktien und Obligationen. — Ausführung von Börsenaufträgen im In- und Ausland. — Kapitalanlagen. (116!)

Buchführung

Ordne zuverlässig, rasch, diskret vernachlässigte Buchführungen, Inventur und Bilanzen, Bücherexpertisen, Einführung der amerik. Buchführung nach praktischem System mit Geheimbuch. Prima Referenzen. Komme auch nach auswärts. **H. Frisch,** Leonhardshalde 10 beim Central, **Zürich I.** (12.)

Buchdruckerei H. JENT & Co. in Bern — Imprimerie H. JENT & Co., à Berne